

## Analyse de l'insertion professionnelle des élèves du régime professionnel et du régime de la formation de technicien : génération 2008

La collection Formabref TEVA s'intéresse à l'insertion professionnelle des élèves à partir de leur sortie du système scolaire.

La présente publication porte sur les trois premières années de vie active des élèves sortis en 2007/2008 du régime professionnel et du régime de la formation de technicien.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées. Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

La répétition de cette étude sur les prochaines générations doit permettre de suivre les progrès des jeunes en matière d'insertion, au fil des réformes et de la conjoncture.

Permettre aux jeunes d'obtenir facilement et rapidement un emploi de qualité est un vrai enjeu de société dans un contexte où les jeunes font partie, avec les seniors, des publics les plus touchés par le chômage. L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de la carrière professionnelle des élèves, à partir de leur sortie du système scolaire.

En référence à l'année scolaire 2007/2008, les élèves, diplômés ou non, qui sortent pour la première fois du régime professionnel et du régime de la formation de technicien, sont suivis sur leurs trois premières années de vie active. Trois types (ou groupes) de diplômes sont considérés : le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle, le regroupement du Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle et du Certificat de Capacité Manuelle et enfin, le Diplôme de Technicien.

Les élèves étudiés sont en situation d'emploi pendant deux tiers à trois quarts du temps sur les trois années qui suivent leur sortie du système scolaire. L'accès au premier emploi se fait, en moyenne, en quatre mois. Huit élèves sur dix sont en emploi trois ans après leur sortie de l'école. Un sur dix est au chômage ou en situation d'inactivité.

Les parcours des hommes et des femmes sont peu différenciés. Trois ans après la sortie du système scolaire, les femmes en emploi sont plus souvent en contrat à durée indéterminée que les hommes. Par contre, elles sont plus souvent employées à temps partiel et gagnent, en règle générale, moins souvent plus de 1,5 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés. Sans diplôme, les femmes sont plus fréquemment au chômage ou inactives que les hommes.

Les détenteurs d'un certificat du régime professionnel s'insèrent mieux sur le marché du travail que les non-diplômés. Cette logique n'est pas forcément respectée au niveau du régime de la formation de technicien: les écarts en matière de qualité des emplois occupés sont peu marqués entre diplômés et non-diplômés, trois ans après la sortie du système scolaire.

---

## Table des matières

1. Génération TEVA 2008 .....	3
2. Trois années de vie active en un clin d'œil .....	4
2.1. Quatre indicateurs pour résumer l'emploi sur trois années .....	4
2.2. L'accès au premier emploi .....	5
2.3. Situation trois ans après la sortie de l'école .....	5
3. Hommes, femmes, égalité des chances trois ans après la sortie de l'école ? .....	7
3.1. L'accès à l'emploi selon le genre .....	7
3.2. La qualité des emplois occupés selon le genre .....	8
3.3. Effet de genre et réussite scolaire .....	9
4. Avec ou sans diplôme, quel bilan trois ans après la sortie de l'école ? .....	11
4.1. L'accès à l'emploi selon la réussite scolaire .....	11
4.2. La qualité des emplois occupés selon la réussite scolaire .....	12
5. Un premier zoom sur l'emploi des diplômés par division/section .....	14
6. Méthodes et définitions .....	15

---

# 1. Génération TEVA 2008

## Un peu moins d'un élève sur deux est un primo-sortant

Au total, 1 106 des 2 461 élèves enregistrés à l'examen en 2007/2008, pour l'obtention d'un diplôme du régime professionnel ou du régime de la formation de technicien, font l'objet de l'étude (**Figure 1**). Ce sont les primo-sortants : ils quittent pour la première fois l'école, en cours d'année scolaire ou à l'issue de l'examen, en 2007/2008.

73 % des élèves proviennent du régime professionnel, dont 65 % des classes préparant au Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (**CATP**) et 8 % des classes préparant au Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (**CITP**) ou au Certificat de Capacité Manuelle (**CCM**). 27 % des élèves sont issus des classes du régime de la formation de technicien préparant au Diplôme de Technicien (**DT**).

Parmi les 1 106 élèves à l'étude, 55 % sont des hommes et 45 % sont des femmes (**Tableau 1**). Ils ont, en moyenne, 20 ans au 01/07/2008 et 1,5 année de retard scolaire. La plupart ont la nationalité luxembourgeoise (61 %), 22 % la nationalité portugaise et 17 % une autre nationalité.

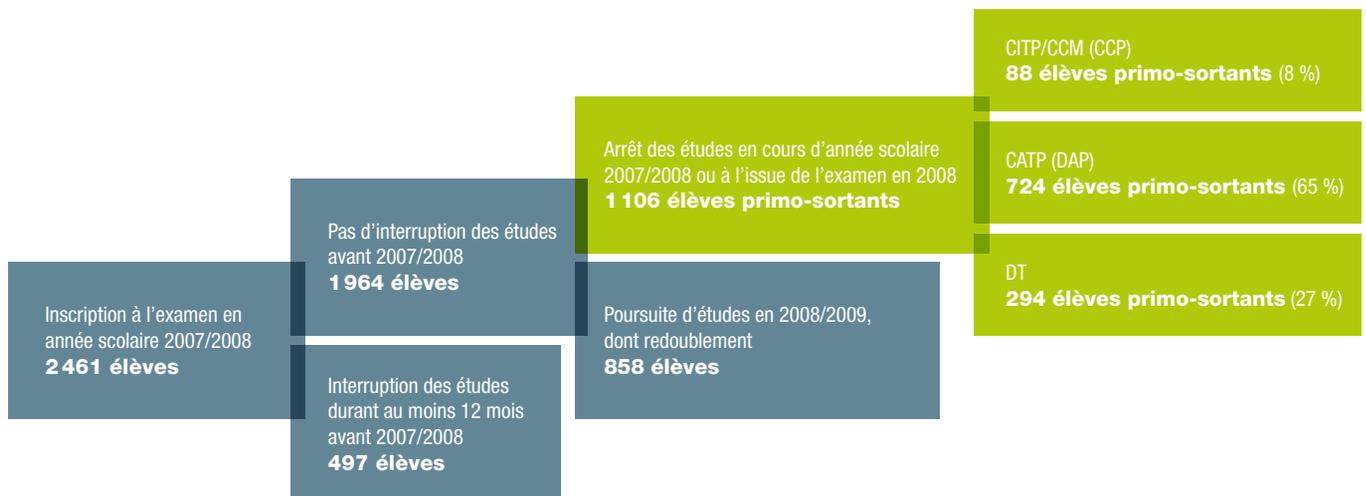
Le taux de réussite scolaire des sortants s'établit à 83 %. Cela signifie que 17 % des élèves n'ayant jamais connu la vie active avant 2008 sont entrés sur le marché du travail sans diplôme. Le taux de réussite à l'examen de fin d'année des hommes (82 %) est proche de celui des femmes (83 %).

**Tableau 1**  
Description de la génération TEVA 2008

Variable d'intérêt		CITP/ CCM	CATP	DT	Total
Sexe (en %)	Hommes	56	57	49	55
	Femmes	44	43	51	45
Nationalité (en %)	Luxembourg	43	61*	67	61
	Portugal	32	21	19	22
	Autre	25	17	14	17
Age de l'élève au 01/07/08 (en années)	Moyenne	19,7	20,2	20,9	20,3
Retard scolaire (en années)	Moyenne	1,43	1,55	1,39	1,5
Obtention du diplôme (en %)	Diplômés	68	82	89	83
	Non-diplômés	32	18	11	17
Part de diplômés selon le genre (en %)	Hommes	67	83	86	82
	Femmes	69	80	92	83

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

**Figure 1**  
Population d'analyse TEVA 2008



## 2. Trois années de vie active en un clin d'œil

Sur les trois premières années qui suivent leur sortie de l'école, les diplômés et les non-diplômés vivent des périodes d'emploi, de chômage, d'inactivité et/ou de reprise d'études.

Encadré

### De quoi parle-t-on ?

Sont en situation d'**emploi**, les élèves en :

- CDI : contrat à durée indéterminée ;
- CDD : contrat à durée déterminée ;
- Intérim : contrat d'intérimaire ;
- Emploi aidé : emploi supporté par une mesure de l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem) ;
- ou avec un statut d'aidant : conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs.

Sont en situation de **chômage** (indemnisé), les élèves bénéficiant :

- de l'assurance chômage, versée par l'Adem ;
- ou du revenu minimum garanti (RMG).

Sont en situation d'**inactivité**, les élèves qui ne sont :

- ni en emploi ;
- ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés ;
- ni en reprise d'études ;

mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

Sont en situation de **reprise d'études**, les élèves identifiés :

- par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers ;
- par la perception d'allocations familiales lorsque l'élève poursuit ses études à l'étranger ;
- ou en apprentissage pour adultes.

Sont dans une situation **autre**, les élèves pour lesquels l'information n'est disponible, ni dans le fichier de l'IGSS, ni dans celui du MENJE.

### 2.1. Quatre indicateurs pour résumer l'emploi sur trois années

L'emploi sur trois années peut être appréhendé en termes de temps passé en emploi, de proportion d'élèves ayant connu au moins un épisode d'emploi, de nombre moyen d'épisodes d'emploi et de durée moyenne des épisodes d'emploi.

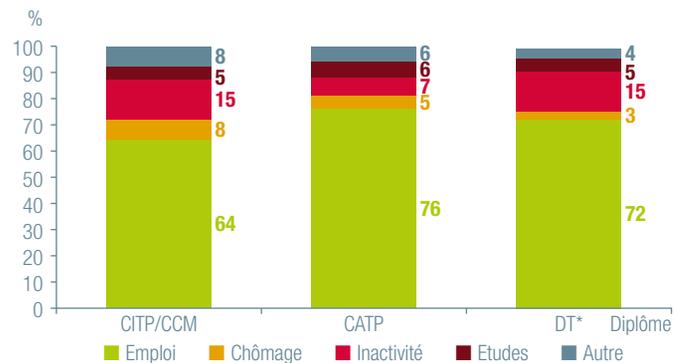
#### Entre deux tiers et trois quarts du temps passé en emploi, sur les trois années qui suivent la sortie de l'école

Les élèves issus des classes préparant au CATP passent 76 % des trois premières années de leur vie active en emploi (**Graphique 1**).

Ils sont suivis par ceux de la Formation de Technicien (DT) (72 %) et ceux des classes préparant au CITP/CCM (64 %).

Graphique 1

Répartition du temps passé selon le diplôme et la situation professionnelle dont l'emploi (en %)

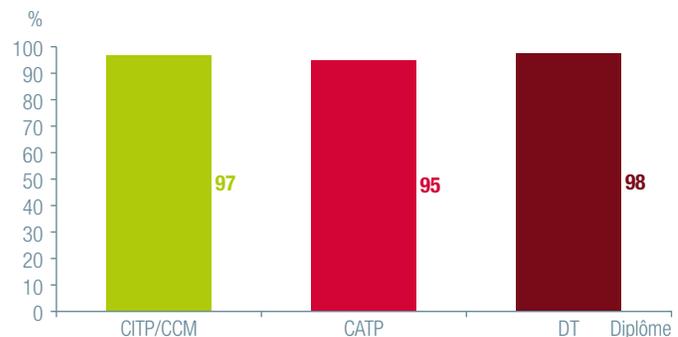


\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

La part des élèves ayant connu au moins un épisode d'emploi est comprise entre 95 % et 98 % (**Graphique 2**). 5 % des élèves issus des classes préparant au CATP ne connaissent pas l'emploi sur les trois années qui suivent la sortie de l'école.

Graphique 2

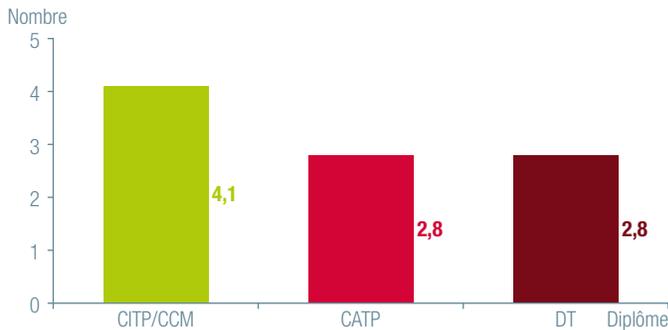
Elèves ayant connu au moins une fois l'emploi selon le diplôme (en %)



#### Des emplois plus précaires pour les élèves sortant des classes préparant au CITP/CCM

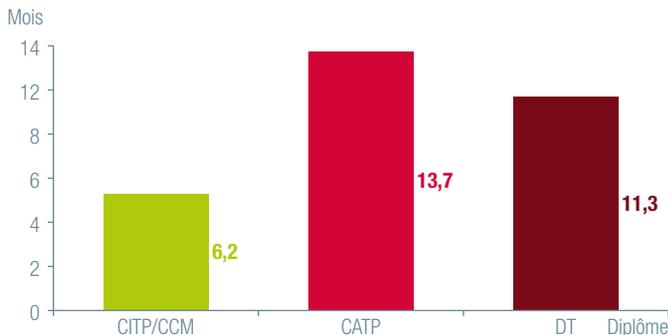
Les élèves issus des classes préparant au CITP/CCM connaissent, en moyenne, le plus grand nombre d'épisodes d'emploi sur leurs trois premières années de vie active (4,1) (**Graphique 3**). Ceux originaires des classes préparant au CATP et au DT connaissent, en moyenne, le même nombre d'épisodes d'emploi (2,8).

**Graphique 3**  
Nombre moyen d'épisodes d'emploi selon le diplôme



Les épisodes d'emploi des élèves issus des classes préparant au CATP sont les plus longs (**Graphique 4**). Ils durent, en moyenne, 13,7 mois, contre 11,3 mois pour les élèves sortant de la Formation de Technicien (DT). Les élèves issus des classes préparant au CITP/CCM connaissent les épisodes d'emplois dont les durées sont les plus courtes (6,2 mois).

**Graphique 4**  
Durée moyenne des épisodes d'emploi selon le diplôme (en mois)



**2.2. L'accès au premier emploi**

**Les élèves trouvent leur premier emploi, en moyenne, 4 mois après la sortie du système scolaire**

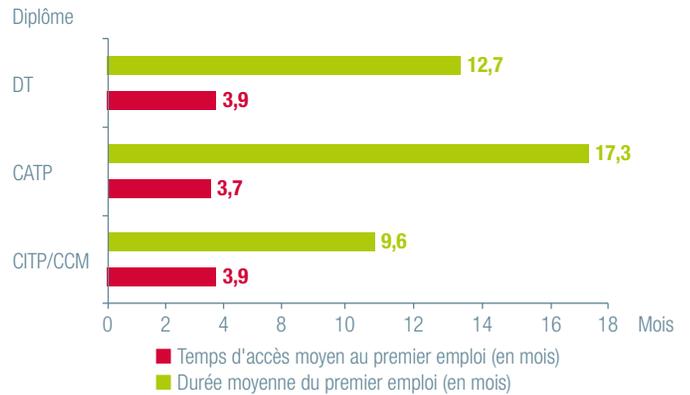
**CATP, les élèves occupent leur premier emploi plus longtemps**

Les élèves issus des classes préparant au CATP mettent, en moyenne, 3,7 mois pour trouver un premier emploi à partir de la sortie de l'école (**Graphique 5**). Une fois trouvé, le premier emploi dure, en moyenne, 17,3 mois.

**Un quart des élèves en emploi dès la sortie de l'école**

25 % des élèves sortant du régime professionnel et du régime de la formation de technicien sont en emploi dès leur sortie de l'école (**Tableau 2**). La moitié des élèves issus des classes préparant au DT trouvent leur premier emploi en moins de 1,2 mois. 25 % des élèves sortant des classes préparant au CITP/CCM sont encore à la recherche de leur premier emploi 5,5 mois après la sortie de l'école.

**Graphique 5**  
Premier emploi selon le diplôme (en mois)



**Tableau 2**  
Temps d'accès au premier emploi selon le diplôme (en mois)

Diplôme	Moyenne	Part de la population		
		25 %	50 %	75 %
CITP/CCM	3,9	0	1,4	5,5
CATP	3,7	0	1,5	4,0
DT	3,9	0	1,2	4,7

**Lecture :** les élèves de CATP mettent, en moyenne, 3,7 mois avant de trouver leur premier emploi. 25 % des élèves occupent leur premier emploi dès la sortie de l'école. La moitié des élèves occupent leur premier emploi en moins de 1,5 mois. 75 % des élèves occupent leur premier emploi en moins de 4 mois.

**2.3. Situation trois ans après la sortie de l'école**

**Huit élèves sur dix en emploi trois ans après la sortie de l'école, un élève sur dix au chômage ou inactif**

81 % des élèves sont en emploi trois ans après la sortie de l'école. 11 % sont au chômage ou inactifs (**Graphique 6**). Ils sont 3 % en situation de reprise d'études. 5 % ne sont, ni dans les fichiers de l'IGSS, ni dans ceux du MENJE (situation «Autre»).

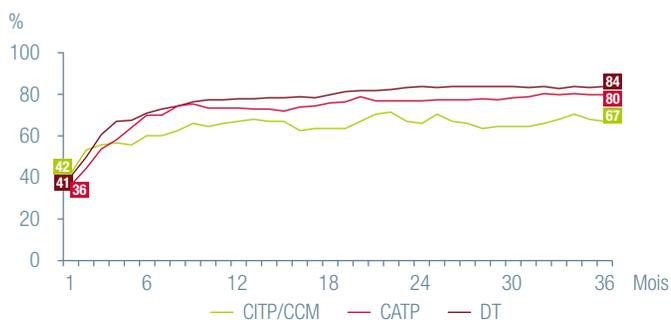
**Graphique 6**  
Répartition des élèves trois ans après la sortie du système scolaire selon la situation professionnelle (en %)



### CATP ou DT, l'emploi multiplié par deux en trois ans

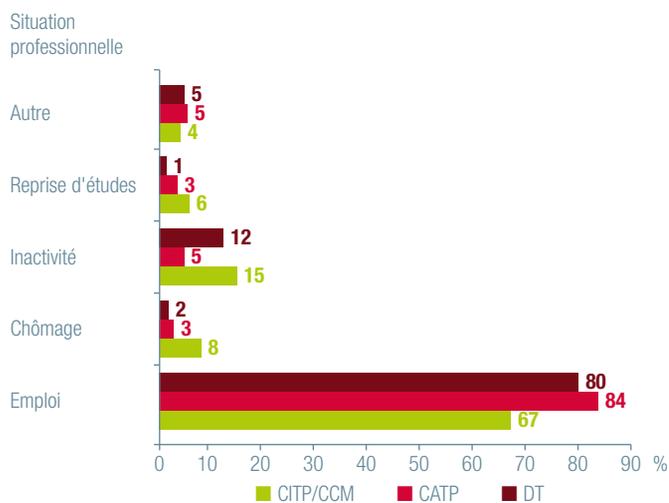
La part des élèves en emploi progresse rapidement sur les six premiers mois après la sortie de l'école. En règle générale, elle se stabilise à partir du 12ème mois d'observation (**Graphique 7**).

**Graphique 7**  
Evolution de la proportion d'élèves en emploi sur les trois années qui suivent la sortie de l'école selon le diplôme (en %)



### Graphique 8

Répartition des élèves trois ans après la sortie du système scolaire selon le diplôme et la situation professionnelle (en %)



### CATP ou DT, quatre élèves sur cinq en emploi trois ans après la sortie de l'école

#### CITP/CCM

Trois ans après être sortis de l'école, 67 % des élèves issus des classes préparant au CITP/CCM sont en emploi (**Graphique 8**). 23 % sont au chômage ou inactifs.

#### CATP

Trois ans après être sortis de l'école, 84 % des élèves issus des classes préparant au CATP sont en emploi. 8 % sont au chômage ou inactifs.

#### DT

Trois ans après être sortis de l'école, 80 % des élèves issus des classes préparant au DT sont en emploi. 14 % sont au chômage ou inactifs.

# 3. Hommes, femmes, égalité des chances trois ans après la sortie de l'école ?

Les femmes représentent 51 % des élèves qui sortent pour la première fois du système scolaire après avoir suivi la formation préparant au diplôme de technicien. Elles sont 43 % au niveau du régime professionnel (**Tableau 1**).

## 3.1. L'accès à l'emploi selon le genre

### CATP ou DT, des parcours en emploi peu différenciés entre hommes et femmes

#### CITP/CCM

62 % des femmes sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 71 % des hommes (**Graphiques 9 et 12**). 31 % des femmes sont au chômage ou inactives, contre 16 % des hommes.

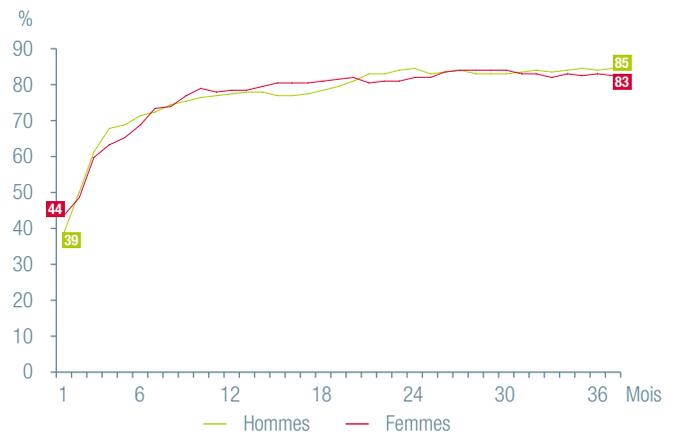
**Graphique 9**  
Evolution de la proportion d'élèves en emploi sur les trois années qui suivent la sortie de l'école selon le genre (en %) – CITP/CCM



#### CATP

83 % des femmes sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 85 % des hommes (**Graphiques 10 et 12**). 8 % des femmes sont au chômage ou inactives, contre 7 % des hommes.

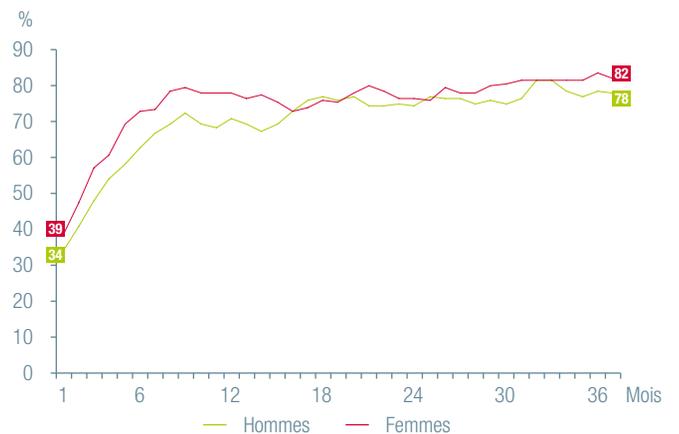
**Graphique 10**  
Evolution de la proportion d'élèves en emploi sur les trois années qui suivent la sortie de l'école selon le genre (en %) – CATP



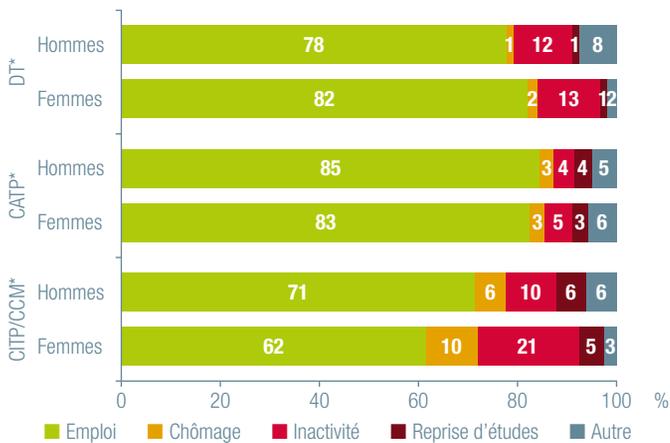
#### DT

82 % des femmes sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 78 % des hommes (**Graphiques 11 et 12**). 15 % des femmes sont au chômage ou inactives, contre 13 % des hommes.

**Graphique 11**  
Evolution de la proportion d'élèves en emploi sur les trois années qui suivent la sortie de l'école selon le genre (en %) – DT



**Graphique 12**  
Répartition des élèves trois ans après la sortie du système scolaire selon le diplôme, le genre et la situation professionnelle (en %)



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

### 3.2. La qualité des emplois occupés selon le genre

#### Les femmes plus souvent employées en contrat à durée indéterminée (CDI) que les hommes trois ans après la sortie du système scolaire

##### CITP/CCM

Parmi les femmes en emploi trois ans après la sortie de l'école, 83 % sont en CDI, contre 80 % parmi les hommes en emploi (Tableau 3).

##### CATP

Parmi les femmes en emploi trois ans après la sortie de l'école, 88 % sont en CDI, contre 86 % parmi les hommes en emploi.

##### DT

Parmi les femmes en emploi trois ans après la sortie de l'école, 86 % sont en CDI, contre 77 % parmi les hommes en emploi.

**Tableau 3**  
Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, le genre et la nature du contrat de travail (en %)

Type de contrat	CITP/CCM		CATP		DT	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CDI	80	83	86	88	77	86
CDD	6	9	7	5	12	9
Intérim	3	4	1	0	0	1
Emplois aidés	11	4	3	6	10	4
Aidant	0	0	3	1	2	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100*</b>	<b>100</b>

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

#### Les hommes plus souvent employés à temps plein que les femmes trois ans après la sortie du système scolaire

##### CITP/CCM

Parmi les femmes en emploi trois ans après la sortie de l'école, 78 % travaillent à temps plein (ou à plus de 90 % du temps légal de travail), contre 84 % parmi les hommes en emploi (Graphique 13).

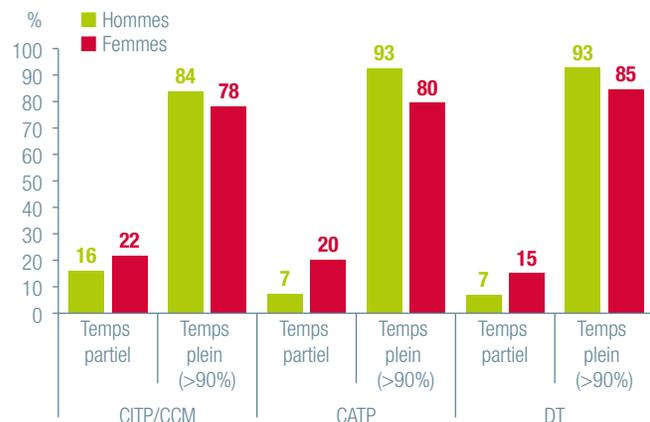
##### CATP

Parmi les femmes en emploi trois ans après la sortie de l'école, 80 % travaillent à temps plein (ou à plus de 90 % du temps légal de travail), contre 93 % parmi les hommes en emploi.

##### DT

Parmi les femmes en emploi trois ans après la sortie de l'école, 85 % travaillent à temps plein (ou à plus de 90 % du temps légal de travail), contre 93 % parmi les hommes en emploi.

**Graphique 13**  
Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, le genre et le temps de travail (en %)



### DT, les hommes plus souvent dans la classe de salaire la plus haute (>1,5 ssm) que les femmes trois ans après la sortie du système scolaire

#### CITP/CCM

73 % des femmes en emploi trois ans après la sortie de l'école gagnent plus de 1,02 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés (ssm), contre 78 % des hommes en emploi. Aucune femme en emploi trois ans après la sortie de l'école ne gagne plus de 1,5 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés (**Graphique 14**).

#### CATP

89 % des femmes en emploi trois ans après la sortie de l'école gagnent plus de 1,02 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés, contre 86 % des hommes en emploi.

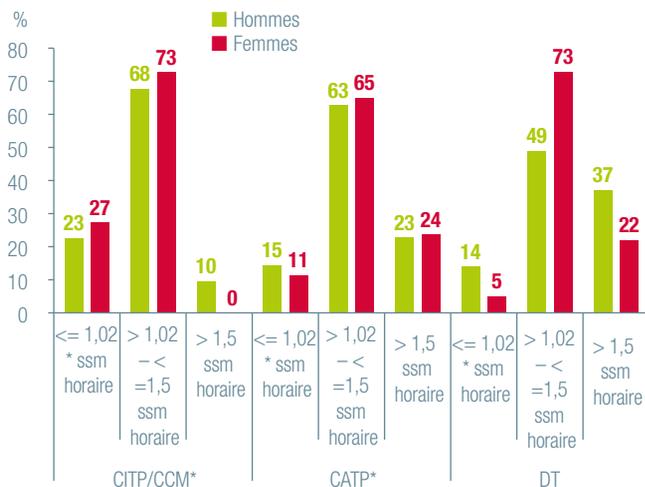
#### DT

Les femmes en emploi sont plus souvent dans la classe de salaire intermédiaire (>1,02 ssm et <=1,5 ssm) que les hommes en emploi, trois ans après la sortie de l'école, 73 % contre 49 %.

22 % des femmes, contre 37 % des hommes, en emploi trois ans après la sortie de l'école, gagnent plus de 1,5 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés.

Graphique 14

Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, le genre et la classe de salaire (en %)



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

### 3.3. Effet de genre et réussite scolaire

Parmi les élèves sortant pour la première fois du système scolaire en 2007/2008, les taux de réussite aux examens pour le DT et le CITP/CCM sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Les détenteurs du DT et du CITP/CCM sont respectivement 92 % et 69 % parmi les femmes, contre 86 % et 67 % parmi les hommes (**Tableau 1**). Par contre, la part de titulaires du CATP est légèrement supérieure parmi les hommes que parmi les femmes, 83 % contre 80 %.

### Des situations professionnelles peu différentes entre hommes et femmes parmi les détenteurs du CATP ou du DT trois ans après la sortie du système scolaire

#### CITP/CCM

Parmi les diplômés, 79 % des hommes sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 67 % des femmes (**Tableau 4**).

22 % de femmes diplômées sont au chômage ou inactives, contre 12 % d'hommes diplômés.

#### CATP

Parmi les diplômés, autant de femmes que d'hommes sont en emploi trois ans après la sortie de l'école (88 %). Avec respectivement 6 % et 5 % de diplômés au chômage ou en inactivité, les différences sont minimes entre les femmes et les hommes.

#### DT

Parmi les diplômés, 83 % des hommes sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 78 % des femmes. Parmi les diplômés, autant de femmes que d'hommes sont au chômage ou en inactivité (13 %).

Tableau 4

Répartition des diplômés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, le genre et la situation professionnelle (en %)

Situation professionnelle	CITP/CCM		CATP		DT	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emploi	79	67	88	88	78	83
Chômage	6	0	2	2	2	1
Inactivité	6	22	3	4	11	12
Reprise d'études	6	7	3	2	1	1
Autre	3	4	4	4	8	2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100*</b>

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

## Sans diplôme, les femmes plus souvent au chômage ou inactives que les hommes trois ans après la sortie de l'école

### CITP/CCM

Parmi les non-diplômés, 56 % des hommes sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 50 % des femmes (**Tableau 5**). 50 % de femmes non diplômées sont au chômage ou inactives, contre 25% d'hommes non diplômés.

### CATP

Parmi les non-diplômés, 68 % des hommes sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 60 % des femmes. 18 % de femmes non diplômées sont au chômage ou inactives, contre 16 % d'hommes non diplômés.

### DT

Parmi les non-diplômés, 56 % des hommes sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 50 % des femmes. 25 % de femmes non diplômées sont au chômage, contre 15 % d'hommes non diplômés. Parmi les non-diplômés, aucune femme n'est inactive, contre 5 % des hommes.

**Tableau 5**  
Répartition des non-diplômés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, le genre et la situation professionnelle (en %)

Situation professionnelle	CITP/CCM		CATP		DT	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emploi	56	50	68	60	75	67
Chômage	6	33	6	8	15	25
Inactivité	19	17	10	10	5	0
Reprise d'études	6	0	8	8	5	0
Autre	13	0	8	15	0	8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100*</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

## 4. Avec ou sans diplôme, quel bilan trois ans après la sortie de l'école ?

La réussite à l'examen concerne 89 % des sortants du régime de la formation de technicien. Les élèves préparant les certificats du régime professionnel sont moins souvent sortis diplômés, avec un taux de réussite à l'examen de 82 % pour le CATP et de 68 % pour le CITP/CCM (**Tableau 1**).

### 4.1. L'accès à l'emploi selon la réussite scolaire

#### Logique respectée : la réussite aux examens du régime professionnel, facteur d'insertion

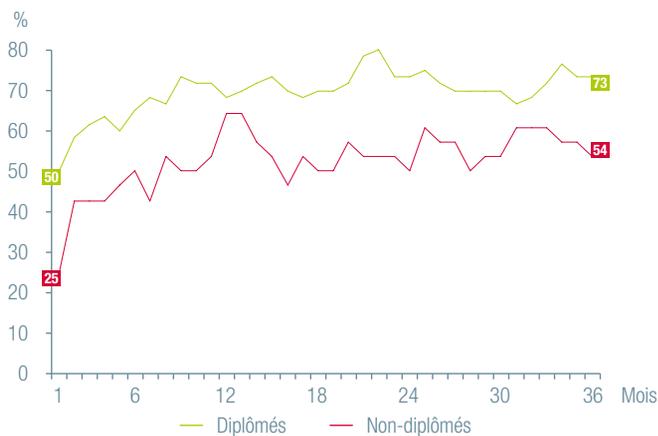
Parmi les élèves sortant du régime professionnel, les diplômés sont 1,3 à 1,4 fois plus nombreux que les non-diplômés à occuper un emploi trois ans après la sortie de l'école (**Graphiques 15 et 16**).

#### CITP/CCM

73 % des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 54 % des non-diplômés (**Graphiques 15 et 18**). 16 % des diplômés sont au chômage ou inactifs, contre 36 % des non-diplômés.

**Graphique 15**

Evolution de la proportion d'élèves en emploi sur les trois années qui suivent la sortie de l'école selon la réussite scolaire (en %) - CITP/CCM

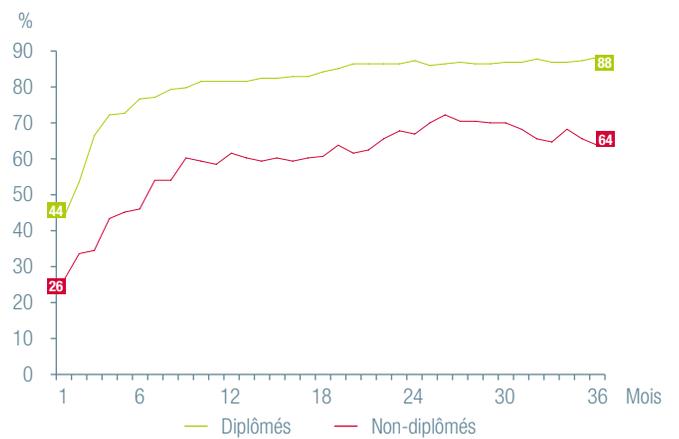


#### CATP

88 % des diplômés sont en emploi trois ans après la sortie de l'école, contre 64 % des non-diplômés (**Graphiques 16 et 18**). 6 % des diplômés sont au chômage ou inactifs, contre 17 % des non-diplômés.

**Graphique 16**

Evolution de la proportion d'élèves en emploi sur les trois années qui suivent la sortie de l'école selon la réussite scolaire (en %) - CATP

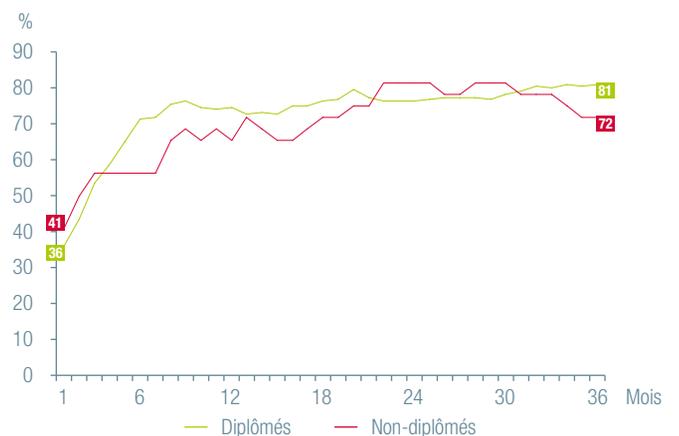


#### DT

81 % des diplômés sont en emploi, trois ans après la sortie de l'école, contre 72 % des non-diplômés (**Graphiques 17 et 18**). 13 % des diplômés sont au chômage ou inactifs, contre 22 % des non-diplômés.

**Graphique 17**

Evolution de la proportion d'élèves en emploi sur les trois années qui suivent la sortie de l'école selon la réussite scolaire (en %) - DT



**Graphique 18**  
Répartition des élèves trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, la réussite scolaire et la situation professionnelle (en %)



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

## 4.2. La qualité des emplois occupés selon la réussite scolaire

### Les diplômés du régime professionnel plus souvent employés en contrat à durée indéterminée (CDI) que les non-diplômés

#### CITP/CCM

Parmi les diplômés en emploi trois ans après la sortie de l'école, 84 % sont en CDI, contre 73 % parmi les non-diplômés en emploi (Tableau 6).

#### CATP

Parmi les diplômés en emploi trois ans après la sortie de l'école, 88 % sont en CDI, contre 81 % parmi les non-diplômés en emploi.

#### DT

Parmi les diplômés en emploi trois ans après la sortie de l'école, 82 % sont en CDI, contre 83 % parmi les non-diplômés en emploi.

**Tableau 6**  
Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, la réussite scolaire et la nature du contrat de travail (en %)

Type de contrat	CITP/CCM		CATP		DT	
	Diplômés	Non-diplômés	Diplômés	Non-diplômés	Diplômés	Non-diplômés
CDI	84	73	88	81	82	83
CDD	7	7	6	9	10	9
Intérim	2	7	1	1	1	0
Emplois aidés	7	13	4	7	7	9
Aidants	0	0	2	1	1	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100*</b>	<b>100*</b>	<b>100*</b>	<b>100*</b>

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

### CITP/CCM, les diplômés plus souvent employés à temps plein que les non-diplômés

#### CITP/CCM

Parmi les diplômés en emploi trois ans après la sortie de l'école, 90 % travaillent à temps plein (ou à plus de 90 % du temps légal de travail). Ils sont 54 % parmi les non-diplômés en emploi (Graphique 19).

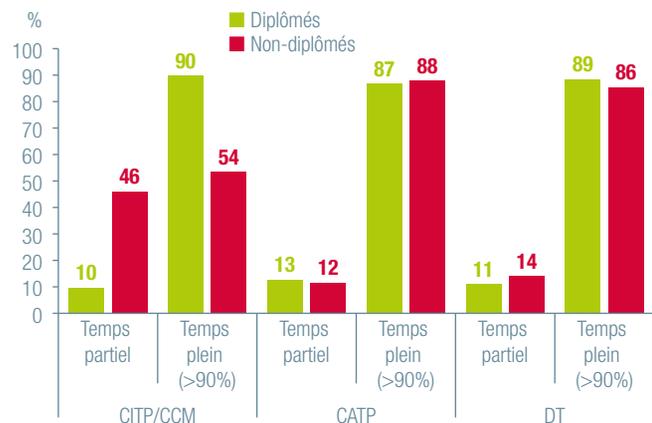
#### CATP

Parmi les diplômés en emploi trois ans après la sortie de l'école, 87 % travaillent à temps plein (ou à plus de 90 % du temps légal de travail). Ils sont 88 % parmi les non-diplômés en emploi.

#### DT

Parmi les diplômés en emploi trois ans après la sortie de l'école, 89 % travaillent à temps plein (ou à plus de 90 % du temps légal de travail). Ils sont 86 % parmi les non-diplômés en emploi.

**Graphique 19**  
Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, la réussite scolaire et le temps de travail (en %)



**DT, pas de différence notable entre diplômés et non-diplômés dans la distribution des salaires**

**CITP/CCM**

78 % des diplômés en emploi trois ans après la sortie de l'école gagnent plus de 1,02 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés (ssm), contre 69 % parmi les non-diplômés en emploi (**Graphique 20**).

**CATP**

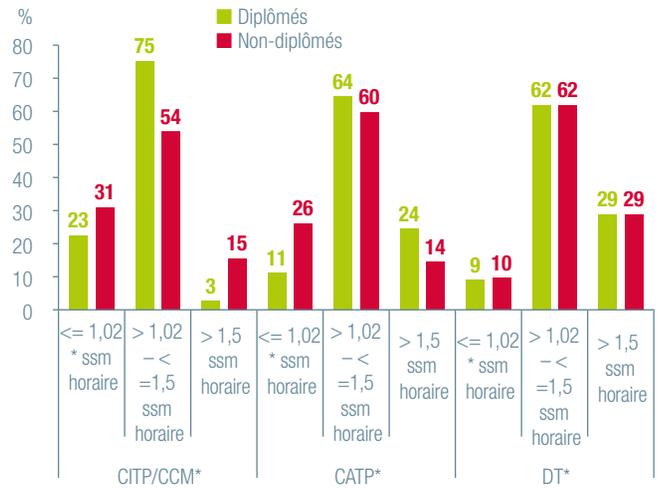
24 % des diplômés en emploi trois ans après la sortie de l'école gagnent plus de 1,5 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés, contre 14 % parmi les non-diplômés en emploi.

**DT**

62 % des diplômés comme des non-diplômés, en emploi trois ans après la sortie de l'école, gagnent entre 1,02 et 1,5 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés.

**Graphique 20**

Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon le diplôme, la réussite scolaire et la classe de salaire (en %)



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

## 5. Un premier zoom sur l'emploi des diplômés par division/section

En raison de la taille des effectifs, il semble raisonnable de commenter les résultats pour cinq divisions (mises en évidence en caractère gras, **Tableau 7**). Ce sont les divisions pour lesquelles les effectifs de diplômés sont égaux ou dépassent 90 élèves pour l'année scolaire 2007/2008.

Toutefois, les divisions ou les sections qui comptent dix diplômés ou plus sont également représentées à titre d'information : deux sections au niveau du CCM et six divisions au niveau du CATP<sup>1</sup> ou du DT. Aucune section du CIP n'est représentée.

Les élèves diplômés de la division de l'apprentissage des professions de santé et des professions sociales passent 88,8 % de leur temps en emploi sur les trois années de vie qui suivent la sortie de l'école. Les chances pour ces diplômés de connaître l'emploi au moins une fois sont de 98,9 %. Ils connaissent, en moyenne, 2,2 épisodes d'emploi qui durent 18,0 mois.

A l'opposé, les élèves diplômés de la division administrative et commerciale passent 72,3 % de leur temps en emploi sur les trois années de vie qui suivent la sortie de l'école. Les chances pour ces diplômés de connaître l'emploi au moins une fois sont de 98,1 %. Ils connaissent, en moyenne, 3,4 épisodes d'emploi qui durent 10,4 mois.

Tableau 7

Indicateurs clés de l'emploi des diplômés par division et section du régime professionnel et du régime de la formation de technicien

Diplôme /Division ou Section		Effectif		Temps passé en emploi (%)	Elèves ayant connu au moins un épisode d'emploi (%)	Nombre moyen d'épisodes d'emploi	Durée moyenne d'un épisode d'emploi (en mois)
		Nombre %	effectif total				
CCM	coiffeurs	19	70	66,2	94,7	2,06	12,2
CCM	horticole	13	87	73,1	100	2,92	9,2
CATP	agricole	39	89	92,9	100	2,41	17,9
<b>CATP</b>	<b>artisanal</b>	<b>146</b>	<b>76</b>	<b>82,4</b>	<b>98,6</b>	<b>2,52</b>	<b>15,7</b>
<b>CATP</b>	<b>commercial</b>	<b>181</b>	<b>84</b>	<b>75</b>	<b>97,2</b>	<b>2,74</b>	<b>13,8</b>
<b>CATP</b>	<b>professions de santé et des professions sociales</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>88,8</b>	<b>98,9</b>	<b>2,15</b>	<b>18,0</b>
CATP	hôtelier et touristique	26	63	76,1	96,2	3,44	9,6
<b>CATP</b>	<b>industriel</b>	<b>109</b>	<b>86</b>	<b>76,3</b>	<b>95,4</b>	<b>2,66</b>	<b>13,5</b>
<b>DT</b>	<b>administrative et commerciale</b>	<b>156</b>	<b>91</b>	<b>72,3</b>	<b>98,1</b>	<b>3,39</b>	<b>10,4</b>
DT	agricole	15	94	91,4	100	2,8	12,1
DT	artistique	26	93	62,6	100	2,96	9,8
DT	électrotechnique	22	79	72,6	100	2,45	12,1
DT	hôtelière et touristique	11	85	65,6	100	2,64	10,5
DT	mécanique	13	87	79,4	100	2,23	14

<sup>1</sup> Les élèves issus de la division de l'apprentissage artisanal et commercial sont regroupés avec les élèves de la division de l'apprentissage commercial. La division de l'apprentissage artisanal et industriel fusionne avec la division de l'apprentissage industriel.

## 6. Méthodes et définitions

L'étude TEVA «Transition École - Vie Active» porte sur les trois premières années qui suivent la sortie du système scolaire.

En référence à l'année scolaire 2007/2008, elle s'intéresse aux candidats à l'examen pour les diplômes du régime professionnel et du régime de la formation de technicien.

### Certificats et diplômes à l'étude

D'après la loi du 4 septembre 1990, portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, l'enseignement secondaire technique prépare, en coopération avec le monde économique et social, à la vie professionnelle. Il prépare aussi aux études supérieures.

C'est à la fin de la classe de 9<sup>e</sup> que les élèves sont orientés vers les différentes classes de 10<sup>e</sup> du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique. Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comprennent actuellement trois régimes :

- le régime professionnel,
- le régime de la formation de technicien,
- le régime technique.

### Le régime professionnel

Le régime professionnel, dans le cycle moyen, a pour finalité l'apprentissage d'un métier ou d'une profession.

Trois diplômes :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle, **remplacé par le Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle**,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle, **remplacé par le CCP suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle**,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle, **remplacé par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP) suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle**.

Trois modes d'organisation de la formation :

- **concomitant** : formation pratique en entreprise sous contrat d'apprentissage, avec conjointement, une formation théorique assurée par un lycée (8 à 16 heures par semaine, ou enseignement groupé),
- **mixte** : formation théorique à temps plein pendant un ou deux ans dans un lycée et le reste de la formation en mode concomitant,
- **plein exercice** : formation à temps plein dans un lycée.

Le régime professionnel comprend les divisions suivantes :

- apprentissage agricole,
- apprentissage artisanal,
- apprentissage artisanal et commercial,
- apprentissage artisanal et industriel,
- apprentissage commercial,
- apprentissage des professions de santé et des professions sociales,
- apprentissage hôtelier et touristique,
- apprentissage industriel.

### Note

L'accès à l'apprentissage pour adultes est soumis à l'une des conditions suivantes : les candidats doivent être âgés au moins de 18 ans et avoir quitté l'école depuis au moins 12 mois au moment du dépôt de la candidature (Règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 portant organisation de l'apprentissage pour adultes). Sans prise en compte des années de retard scolaire, respectivement 86 %, 62 % et 63 % des élèves inscrits, en 2007/2008, pour l'obtention du CITP, du CCM et du CATP avaient un âge strictement inférieur à 18 ans à leur entrée en classe de 10<sup>e</sup>. De surcroît, les élèves qui ont quitté l'école un an ou plus avant leur inscription à l'examen pour l'un de ces trois certificats ne font pas partie de la population d'analyse. C'est donc d'apprentissage initial dont il est question dans le présent document.

### Le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien du cycle supérieur est un régime à temps plein. Il prépare, comme le régime professionnel, à la vie active et permet de poursuivre des études techniques supérieures.

Un diplôme :

- le **DT**, Diplôme de Technicien.

Un diplôme de technicien est délivré aux candidats reçus à l'examen. Il spécifie la division ainsi que les branches dans lesquelles les candidats ont été examinés. Il certifie également qu'ils sont admissibles à des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à leurs études.

Le régime de la formation de technicien comprend les divisions suivantes :

- administrative et commerciale,
- agricole,
- artistique,
- chimique,
- génie civil,
- hôtelière et touristique,
- informatique,
- mécanique,
- électrotechnique.

Les détenteurs d'un DT ou d'un CATP sont admissibles à la formation préparant au brevet de maîtrise et au brevet de technicien supérieur\*.

\*La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle a soumis l'accès au brevet de technicien supérieur ainsi qu'à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, pour les titulaires du DT ou du DAP, à une condition supplémentaire, à savoir, la réussite de modules préparatoires. Ils peuvent être suivis pendant ou après l'obtention du diplôme.

### Fenêtre d'observation

L'analyse de la situation en matière d'insertion professionnelle en 2008 est conduite à partir d'une fenêtre de temps de trois années qui débute, pour chacun des 1 106 élèves à l'étude, à partir de la date de sortie du fichier du MENJE, moment présumé de sortie du système scolaire. Les fenêtres de temps peuvent donc être différentes d'un élève à l'autre<sup>2</sup>, mais représentent pour chacun 1 096 jours civils observés.

### Episode

Un épisode est une période constituée de jours civils consécutifs passés dans un état donné. Par exemple, le contrat à durée indéterminée (CDI) qui succède à un contrat à durée déterminée (CDD) est considéré comme un nouvel épisode. Deux CDI qui se succèdent, mais auprès d'entreprises différentes, sont également considérés comme deux épisodes d'emploi distincts. Le passage d'un état à un autre est un événement caractérisé par une date de début et une date de fin. La différence entre ces deux dates correspond à la durée d'un épisode dans un état donné.

### Indicateurs clés<sup>3</sup>

L'optique comptable consiste à considérer les jours passés dans un état entre la sortie du fichier du MENJE et les trois années suivantes. Cette approche est retenue pour le calcul du temps passé dans un état.

- **Le temps passé dans un état** : pour un groupe d'élèves donné et pour une période donnée, le temps passé dans un état est défini par le rapport entre le nombre total de jours civils passés dans cet état et le nombre total de jours civils pendant lesquels les élèves sont observés.

Le temps passé dans un état comporte trois composantes. Les deux premières correspondent à :

- **l'occurrence d'un état** : pourcentage d'élèves ayant vécu au moins un épisode dans un état ;
- **la récurrence d'un état** : nombre moyen d'épisodes pour les élèves ayant vécu au moins un épisode.

<sup>2</sup> L'ensemble des fenêtres d'observation couvre la période allant du 17/09/2007 au 14/09/2011.

<sup>3</sup> Thierry Mazoyer, 2013, L'absentéisme pour cause de maladie en 2012, Aperçus 02, IGSS.

La troisième composante du temps passé dans un état correspond à sa durée. Dans une optique durée, il s'agit soit de considérer tous les épisodes se terminant avant les trois années qui suivent la sortie de l'école, soit de considérer tous les épisodes débutant entre la sortie du système scolaire et les trois années suivantes. Dans le premier cas, aucun épisode n'est censuré. Dans le second cas, certains épisodes peuvent se prolonger au-delà des 3 années d'observation. Ce type d'épisodes est censuré à droite. Il est recommandé de les prendre en compte afin d'obtenir des mesures fiables des différents moments qui caractérisent la distribution des durées.

- **La durée d'un état**

L'optique durée a consisté à considérer tous les épisodes débutant entre la sortie du système scolaire et les trois années suivantes (deuxième optique). Il existe donc des censures à droite pour les différents épisodes d'emploi, de chômage, d'inactivité ou de reprise d'études. Ces épisodes se poursuivent au-delà de la fenêtre d'observation. L'utilisation de la méthode non paramétrique de Kaplan-Meier (1958) permet de produire, en particulier, une estimation des durées moyenne et médiane des épisodes passés dans un état prenant en compte les censures à droite. L'indicateur de durée obtenu gagne en fiabilité contrairement à celui du temps passé dans un état, qui ne tient pas compte des censures.

**Note**

Il existe des censures à gauche pour les épisodes d'emploi. Certains des premiers épisodes d'emploi débutent avant la date de sortie du fichier du MENJE ; pour certains cela peut aller jusqu'à 2 ans avant. La convention adoptée consiste à considérer qu'il s'agit du contrat d'apprentissage qui s'est poursuivi par un emploi. Ainsi, le temps d'accès au premier emploi est nul et la durée est calculée à partir de la date de sortie du fichier du MENJE.



**Auteurs**  
Kévin André  
Marion Biré  
Alex Durand  
Dominique Matera  
Lucie Waltzer

**Éditeur**  
INFPC, établissement public  
38, rue de l'Avenir  
L-1147 Luxembourg

**Contact**  
Responsable  
Observatoire de la formation  
Alex Durand  
T + 352 46 96 12-201  
alex.durand@infpc.lu

**Téléchargement**  
[www.lifelong-learning.lu/teva](http://www.lifelong-learning.lu/teva)



Le Fonds social européen  
investit dans votre avenir



MIXTE  
Papier issu de  
sources responsables  
FSC® C103749